

PREFECTURE DU FINISTERE

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE INTERMINISTERIEL DE
DEFENSE ET DE LA PROTECTION CIVILE

Arrêté n° 2001-0869 du 25 MAI 2001

du Préfet du Finistère portant prescription d'un Plan de Prévention
des Risques naturels prévisibles relatif au phénomène d'inondation
sur la commune de SCAER

LE PREFET DU FINISTERE
Chevalier de la Légion d'Honneur

VU la loi n° 87.565 du 22 juillet 1987 relative à l'organisation de la sécurité civile, à la protection de la forêt contre l'incendie et à la prévention des risques majeurs, et notamment ses articles 40.1 à 40.7 ;

VU la loi n° 95.101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement et son décret d'application n° 95.1089 du 5 octobre 1995 relatif aux Plans de Prévention des Risques majeurs naturels prévisibles ;

Sur proposition de Monsieur le Sous-Préfet, Directeur de Cabinet.

ARRETE

Article 1^{er}

Il est prescrit un Plan de Prévention des Risques naturels prévisibles relatif au phénomène d'inondation sur le territoire de la commune de SCAER. ✓

Article 2

La Direction Départementale de l'Equipelement est chargée d'instruire le dossier.

Article 3

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le Maire de la commune de SCAER. Il sera publié au recueil des Actes Administratifs de la Préfecture du Finistère et mention sera faite dans les journaux Ouest-France et le Télégramme.

A Quimper, le 25 MAI 2001

Le Préfet du Finistère

Pour ampliation,
Le Chef du Service interministériel
de défense et de la protection civile.

Blatrix
France BLATRIX

Thierry KLINGER